



Étudiants : comment faire une demande d'aide au logement ?

Publié le 01 septembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1

Crédits : © sharafmaksumov - stock.adobe.com

Vous êtes étudiant et vous cherchez un logement ? Connaissez-vous les aides au logement auxquelles vous pouvez prétendre ? Comment faire la demande ? Pour tout savoir (simulation, demande, suivi de dossier...), rendez-vous directement sur le site internet de la Caisse d'allocations familiales (Caf).

Pour vos démarches, suivez tout simplement le parcours en ligne proposé par la Caf avec :

- le simulateur pour déterminer votre budget et calculer vos aides au logement étudiant ;
- la demande de logement en elle-même (elle se fait en ligne) ;
- l'application mobile de la Caf pour connaître l'avancement de votre dossier, la confirmation de vos droits ou encore la date du premier versement de votre aide au logement ;
- les questions-réponses.

Avant de faire **votre demande** (<https://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-demande-de-prestation>), vous devez vous munir :

- d'une adresse mail valide ;
- du contrat de location ou le bail ;
- d'un relevé d'identité bancaire (RIB au format BIC/IBAN) ;
- du numéro d'allocataire de vos parents et de leur caf d'appartenance, s'ils sont allocataires ;
- et des coordonnées de votre bailleur (propriétaire, agence...), du montant du loyer et du numéro de Siret (composé de 14 chiffres) si le bailleur est une société.

Afin de faciliter vos démarches, la Caf propose également **toute une série de vidéos courtes et pratiques** (<https://www.youtube.com/playlist?list=PLWAKBCejUHIMgr5n7yMrkO2drfdcd-YxX>) à destination des étudiants :

- le tiers payant, c'est quoi ?
- le simulateur pour quoi faire ?
- quand dois-je faire ma demande ?
- comment est calculée mon aide ?
- je suis étudiant étranger.

À noter : À la fin de votre demande, vous recevrez un récapitulatif indiquant les informations déclarées et les éventuelles pièces à fournir. Pensez à renseigner un numéro de téléphone ou à le mettre à jour, cela facilitera votre accès à la Caf en cas d'oubli de votre mot de passe.

Si vous n'êtes pas encore allocataire, un numéro allocataire vous sera transmis à la fin de la demande.

L'aide au logement est effective à partir du mois suivant la demande. Le premier paiement est généralement effectué deux mois après l'emménagement.

À savoir : Enfin, pour les étudiants étrangers, la Caf diffuse des informations rédigées en anglais et en espagnol :

- [your student housing aid for fall 2021](https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/international/2021_ALE/1F_ALE_CROUS_%20Angl_2021-compress%C3%A9.pdf) [application/pdf - 1.2 MB] ;
- [ayuda para el alquiler para el comienzo del curso 2021](https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/international/2021_ALE/1_ALE_Crous_Esp_2021.pdf) ;

Et aussi

- Allocations logement (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20360>)
- Location d'un meublé : quelles sont les obligations du propriétaire ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14247>)
- Apprentis : quelles aides au logement ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14243>)

Pour en savoir plus

- Aide au logement étudiant (<https://www.caf.fr/allocataires/actualites/2021/votre-aide-au-logement-etudiant-2021>)
Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)